

Il y a quelque temps, nous avons eu l'occasion de prendre la parole à ce sujet relativement à l'artisanat des Esquimaux, et j'ai été alors heureux que le ministre veuille travailler à l'établissement des droits de reproduction pour les œuvres des indigènes au Canada. Cela donnerait un cachet canadien, sans compter que ces choses sont vendues à titre d'artisanat indigène.

Sans demander au ministre combien grave est le problème ou encore ce qu'on a fait pour y remédier, je me préoccupe tout comme lui des résultats d'une réunion de certains hauts fonctionnaires du ministère du Nord canadien, tenue il y a quelques années, au sujet du développement de la côte est de la baie d'Hudson, et du monopole et de la direction assumée par la Compagnie de la Baie d'Hudson dans bien des domaines de l'activité des Esquimaux. On a dit alors que le ministère du Nord canadien n'agissait pas vraiment au nom des Esquimaux, mais qu'il servait plutôt d'amortisseur entre les agents de la société et les Esquimaux. Cela m'a troublé, car il semble que par suite de cet état de choses, les Esquimaux n'avaient que des prix modestes pour leur artisanat, lequel se vendait à des prix beaucoup plus élevés, et que l'intermédiaire faisait tout le profit.

Ma région ne compte pas beaucoup d'Indiens, mais ils produisent un petit volume de marchandises. Dans le Nord de l'Ontario, une municipalité a fait un apport qui a vivement stimulé l'essor des entreprises artisanales. Dans le Québec, qui se trouve près de ma région, on fabrique et on vend de nombreux produits sur une assez vaste réserve indienne, surtout en dehors de l'industrie touristique. C'est un genre d'occupation qui comporte de nombreux risques. L'Indien touche peu d'argent pour son travail, les acheteurs paient ces produits plus cher qu'ils ne valent.

Je voudrais poser au ministre la question suivante: quel succès le ministre a-t-il remporté dans l'établissement d'un copyright pour l'artisanat indien et esquimau? Quel succès ont remporté les méthodes de contrôle de ce genre de désignation? En second lieu, le ministère est-il en mesure d'offrir aux Indiens une aide semblable à celle qu'il offre aux Esquimaux?

Je suis personnellement très heureux de l'intérêt que le ministère a porté à l'artisanat des Indiens et des Esquimaux. Cela leur a été considérablement profitable dans certaines régions. Je pense que cela a amélioré les marchés dans d'autres régions du pays. C'est un effort louable. Cela a créé entre le ministère du Nord Canadien et les Esquimaux une atmosphère que l'on souhaitait voir s'établir

depuis longtemps. Aujourd'hui, un nombre bien plus considérable d'Esquimaux envisagent le ministère avec sympathie. Un de mes amis du Québec septentrional m'affirme que si on leur demandait de se prononcer, ils choisiraient un «grand gouvernement» plutôt qu'un «petit gouvernement». Je sais qu'aux yeux du ministre c'est un succès.

Un programme semblable serait plus difficile à appliquer parmi les Indiens; en effet, bon nombre d'Indiens ont d'autres métiers. Toutefois, dans la région à laquelle je songe, il s'agit en grande partie d'une industrie artisanale. J'espère donc que le ministre envisagera la possibilité d'étendre ce programme à la population indienne dans les régions marginales, où il pourrait être utile.

La prochaine fois que nous aurons à étudier les crédits du ministère, j'espère que nous verrons dans les détails une meilleure évaluation du travail accompli par le ministère, travail qui me semble avoir été fructueux et dont il faut le féliciter pleinement.

L'hon. M. Laing: A mon avis, l'intervention du député mérite une réponse. Nous avons réussi à l'égard des sculptures des Esquimaux. Nous avons saisi l'occasion par les cheveux. Ce ne sera pas aussi facile dans le cas des travaux des Indiens, mais nous avons l'intention d'essayer. Certaines de ces sculptures esquimaudes ont été inscrites au nom de la Reine, de sorte que si des imitations arrivaient au pays ce pourrait être l'affaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ce ne sera pas aussi facile dans le cas des travaux des Indiens, mais nous avons certainement l'intention de faire enquête afin de voir si nous pouvons assurer la protection requise et établir une norme qui permette aux acheteurs canadiens de savoir qu'ils achètent des articles authentiques. Nous ferons tout ce que nous pourrons afin d'appuyer cet effort.

(Le crédit est adopté.)

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Les Affaires indiennes—

15. Administration, fonctionnement et entretien, y compris les dépenses affectées à des ouvrages situés sur des terrains autres que ceux du gouvernement fédéral, les subventions, contributions et paiements spéciaux, notamment ceux qui sont mentionnés dans les titres des sous-crédits des prévisions budgétaires, les dépenses recouvrables en conformité d'ententes conclues, selon les conditions approuvées par le gouverneur en conseil, avec les gouvernements des provinces et des territoires et les commissions scolaires locales relativement à l'assistance sociale pour les habitants non indiens